



Vous avez besoin d'aide pour compléter un formulaire, rédiger une demande ou comprendre un courrier ?

Les écrivains publics du Tribunal Judiciaire de Lyon

vous assistent dans vos démarches **en justice**

(Établissement, rédaction et formalisation, quel qu'en soit le support, des documents nécessaires à vos démarches)

Permanences gratuites

Trois lieux d'accueil sur l'agglomération lyonnaise :

Tribunal Judiciaire de Lyon 67 rue Servient 69003 Lyon Tel 04.72.60.70.12	Sans Rendez-vous Lundi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 – 14h00-17h00 Jeudi : 9h00-12h00 – 14h00-17h00 Vendredi : 9h00-12h00 – 14h00-17h00
Tribunal de Proximité de Villeurbanne 3 rue du Docteur Pierre Fleury Papillon 69100 Villeurbanne	Sur rendez-vous au 04.72.13.83.00 Jeudi : 14h00 – 16h30
Maison de Justice et du Droit 6 rue Jacques Prévert 69700 GIVORS	Sur Rendez-vous à prendre au 04.78.07.41.00 2ème et 4ème vendredi du mois : 9h00-12h00



L'écrivain public n'est pas à un conseiller juridique.

Il retranscrit ce que souhaitent les justiciables qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes.

Pour bénéficier d'une consultation d'avocat gratuite : www.barreaulyon.com